

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 2302

92 – HAUTS-DE-SEINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

Ventes et cessions

384 448 148 RCS Nanterre.

L.A.O..

Forme : Société en nom collectif.

Capital : 2697815.00 EUR.

Adresse : 176, Avenue Charles de Gaulle, 92522 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION L.A.O. Société en nom collectif Au capital de : 2 697 815,00 EUR Siège social 176 Avenue Charles de Gaulle 92522 Neuilly-sur-Seine Cedex N° RCS 384 448 148 RCS Nanterre, est société absorbante POMPES FUNEBRES ROZIER Société par actions simplifiée Au capital de : 78 480,00 EUR Siège social 176 Avenue Charles de Gaulle 92522 Neuilly-sur-Seine Cedex N° RCS 334 722 600 RCS Nanterre, est société absorbée La société POMPES FUNEBRES ROZIER ferait apport à la société LAO de la totalité de son actif, soit 553 091 €, à charge de la totalité de son passif, soit 413 528 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 139 563 €. La société LAO détenant la totalité des actions composant le capital social de la société POMPES FUNEBRES ROZIER, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 01/10/2024, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société POMPES FUNEBRES ROZIER depuis le 01/10/2024 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par LAO. La société POMPES FUNEBRES ROZIER sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de NANTERRE, au nom des sociétés POMPES FUNEBRES ROZIER et LAO en date du 26/07/2024..